

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 août 2013

Le quorum n'ayant pas été obtenu le lundi 19 août 2013, le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère) convoqué réglementairement, s'est de nouveau réuni le lundi 26 août 2013, à 20 h, salle du Conseil.

Présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, MM Hervé Fanton, David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, M. Eric Arnol, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Yves Arnal, Adjoint, Mme Sandrine Menduni, M. Gilbert Allouard, Conseillers Municipaux.

Absents excusés Mme Martine Donnet, M. Charles Hamon, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme Donnet pour Mme Pugnale, M. Hamon pour M. Minard.

Secrétaire de séance : M. Ludovic Bustos.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2013 n'appelle aucune remarque.

INTERCOMMUNALITE

Présentée par M. le Maire,

- la fusion de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole avec les communautés de communes du Balcon sud de Chartreuse et du Sud Grenoblois,

Au cours de la discussion, M. Sirand, représentant le groupe PC et apparenté, *« rappelle que les communes constituent le premier niveau de l'expression de la démocratie, que l'intercommunalité doit être un outil reposant sur le libre choix de chacune des communes de s'associer les unes avec les autres dans l'intérêt des citoyens, et qu'elle doit se construire autour d'un projet politique partagé et d'une cohérence globale de territoire. »*

Au nom du groupe PS et apparenté, M. Bouhet ajoute *« que la date de fusion fixée au 1^{er} janvier 2014 est précipitée et ne permet d'en étudier en toute sérénité les conséquences. Et que seule une communauté d'agglomération, à l'exclusion des autres dispositifs institutionnels, est de nature à répondre à la diversité des situations et à préserver les spécificités des communes, à favoriser de manière satisfaisant la solidarité intercommunale dans un bassin de vie cohérent, et à respecter les équilibres tout en conservant la liberté d'organisation d'une libre coopération entre les communes ».*

La fusion est adoptée à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de Mme Donnet et de M. Hamon.

- les statuts du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion.

Ils sont adoptés à l'unanimité des présents avec deux pouvoirs de Mme Donnet et de M. Hamon.

- la répartition des sièges du futur EPCI.

Les élus du groupe communiste interviennent : « *la modification de la répartition actuelle des délégués communautaires n'ayant pas de caractère obligatoire, il n'y a pas lieu de se précipiter et nous pouvons donc garder le tableau annexé aux nouveaux statuts.*

La décision de modifier cette répartition, par les élus sortants que nous sommes, implique une mise en œuvre demain par des conseillers municipaux non connus à ce jour (élections municipales de 2014).

Nous émettons donc un avis défavorable sur le tableau changeant le nombre de délégués par commune ».

Ensuite, Bernard Bouhet, s'exprimant au nom du groupe PS et apparenté, ne partage pas l'analyse qui vient d'être faite. Il considère que le schéma proposé est un arbitrage nécessaire et satisfaisant et votera la répartition des sièges telle qu'elle est proposée. Jean-Louis Minard intervient à son tour pour exprimer son regret que le nombre minimum de délégués ne puisse pas être maintenu à deux pour les communes les plus petites.

La répartition des sièges est adoptée par 11 voix pour, dont un pouvoir, et 4 voix contre dont un pouvoir.

Les questions suivantes sont adoptées à la majorité des présents avec deux pouvoirs de Mme Donnet et de M. Hamon.

URBANISME

Présenté par M. Francis Dal, Conseiller Municipal Délégué,

- un accord de principe pour l'instauration d'un droit de préemption au profit de la commune lui permettant ainsi de mener une action en faveur du maintien et de la diversité du commerce de proximité par l'acquisition de biens lors de cessions commerciales ou artisanales volontaires.

TRAVAUX

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- une convention avec le Conseil Général de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique.

FINANCES

Présentée par M. Francis Dal, Conseiller Municipal Délégué,

- la vente du local commercial sis à Poisat 9, place Georges Brassens au prix de 68 000 €.

Présentée par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- une demande de subvention au Conseil Général pour l'installation d'un nouveau système de chauffage au gaz desservant une partie des bâtiments communaux estimée à 243 984 €HT.

Présenté par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- le plan de financement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et France Télécom de la rue Camille Saint-Saëns à réaliser par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), remis à jour suite à une plus-value.

Présentés par M. David Wager, Conseiller Municipal Délégué,

- une demande de financement au SEDI pour les travaux d'éclairage public de la rue Camille Saint-Saëns et le mandat Maire pour signer la convention de répartition des certificats d'énergie.

Présenté par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- le versement d'une indemnité au taux de 100% à M. Philippe Vasseur, trésorier principal ayant pris ses fonctions le 1^{er} mars 2013.

PERSONNEL

Présentés par Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- trois avancements de grade et deux augmentations du temps de travail.

ADMINISTRATION

Présenté par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- le rapport annuel 2012 de la commune sur le prix et la qualité du service de l'eau.

Présentée par M. le Maire,

- la sortie de l'inventaire communal du véhicule 3 roues Piaggio.

SYNDICAT

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué et adoptée par 14 voix pour (dont 2 pouvoirs) et une abstention,

- la modification des statuts du SIERG.

INFORMATION

M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué, présente le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité de l'eau établi par le SIERG pour l'exercice 2012.

Puis, dans le cadre de l'article L 2122-23 du CGCT, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- avec Bureau Véritas, d'un contrat assistance pour obtenir l'autorisation d'exploitation d'un établissement recevant du public,
- avec l'entreprise Biasini, d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de la rue Camille St Saëns, lot n° 1,
- avec l'entreprise IEJ, d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de la rue Camille St Saëns, lot n° 2,
- avec le délégataire GE Capital Equipement France, d'un contrat de location de la machine à affranchir,
- avec les Francas de l'Isère, d'un marché à procédure adaptée formalisé par une convention de partenariat,
- avec les Francas de l'Isère, d'une convention de moyens organisant les modalités et les engagements annuels des deux parties,
- avec la société Microbib, d'un contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque,
- avec la commune d'Herbeys, d'une convention de participation financière pour la scolarisation d'enfants poisatiers pour l'année scolaire 2012/2013,
- de renoncations à l'exercice du droit de préemption pour des biens situés à Poisat,
 - 16/18 rue René Char, au prix de 155 500 €
 - 8 avenue d'Eybens au prix de 263 000 €
 - Lieudit Perrière, au prix de 548 760 €
 - Rue de Chamechaude, au prix de 340 000 €.

Le Maire,
Jean-Marc UHRY

Ce compte rendu sera validé lors de la prochaine séance du conseil.